

Ordre des Experts-Comptables

Une profession réunie autour de sa marque en 2013

La Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables Agnès Bricard, dont le mandat s'achèvera le 12 mars 2013, a adressé à l'ensemble de ses Confrères le 10 janvier 2013 une lettre retraçant ses principales actions et fixant un cap pour l'avenir, nous la publions ci-après.

Jean-René Tancrède

En ce début d'année 2013, je souhaite vous adresser, ainsi qu'à vos familles, vos proches, associés et collaborateurs, mes vœux chaleureux de bonheur, de santé et de réussite.

Ce moment est aussi l'occasion de prendre un peu de recul sur l'évolution de notre profession et de faire le bilan des actions sur lesquelles je mets personnellement engagée début avril 2011, au nom de l'ensemble de l'équipe élue, lors de ma prise de fonction à la présidence du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Expert-Comptable : une marque reconnue et visible à travers de nouvelles missions et de nouveaux partenariats

Ces deux années passées à la Présidence de l'Institution m'ont permis de mesurer à quel point notre profession dans toute sa diversité pouvait se rassembler autour de sa marque. Une marque se définit à travers ses fondamentaux, ses territoires et sa protection. Elle est à la fois un marqueur de confiance et de préférence. La confiance, c'est celle que nous prodiguons chaque jour deux millions de clients. Cette confiance repose à la fois sur le sérieux et l'efficacité de notre travail, mais aussi sur une compétence avérée et protégée de façon structurante.

- Ainsi, nos fondamentaux sont affirmés, qu'il s'agisse de notre Code de déontologie, de notre référentiel normatif, véritable manuel de procédure applicable depuis le 1er janvier 2012, de notre système de formation. Autant d'atouts essentiels renforcés par un contrôle qualité obligatoire, garantissant aux chefs d'entreprise la sécurité attendue. Les champs d'action de notre marque constituent nos territoires : le droit comptable, fiscal, social, la gestion et l'organisation. Quant aux territoires à investir, ils sont autant de relais de croissance pour nos cabinets et nos clients.

- Au cours des deux dernières années, plusieurs nouveaux territoires ont été privilégiés à travers de nombreux partenariats :

- **le financement** : avec des solutions « bas de bilan » en faveur des TPE et des solutions de fléchage des PME et des ETI vers les fonds d'investissement pour financer leurs projets de développement en partenariat avec les réseaux bancaires, les représentants des entreprises (CGPME...), mais aussi les réseaux

d'accompagnement (réseaux consulaires, ADIE, réseau Entreprendre...);

- **l'intelligence économique** : avec la mise en œuvre d'indicateurs pour identifier les entreprises à potentiel et de méthodes de valorisation des actifs immatériels révélateurs de la valeur réelle de l'entreprise en partenariat avec la DGCS;

- **l'export** : à travers une communication efficace pour simplifier l'accès aux dispositifs publics de soutien au développement des PME par l'exportation avec UbiFrance, Coface, Oséo et le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF);

- **la prévention des difficultés des entreprises** : avec deux dispositifs novateurs, l'assurance santé entreprise et les alertes professionnelles pour donner aux Experts-Comptables des moyens et davantage de garanties d'anticipation en partenariat avec les Avocats et les Tribunaux de commerce sur l'assurance santé entreprise. La mise en place de la signature électronique Signexpert est venue affirmer l'identité de l'Expert-Comptable tout en assurant la protection de la marque, notamment contre toute forme d'exercice illégal.

Autant d'actions résolument au service de nos entrepreneurs et de l'économie pour démontrer la capacité de notre profession à investir de nouveaux territoires et développer de nouvelles missions.

La communication : un domaine où les Experts-Comptables savent affirmer leur image et renforcer l'attractivité de la profession

Le savoir-faire est la clé de la force de notre profession. Savoir-faire historique mais aussi savoir-faire futur pour préparer l'avenir. Pourtant, ce savoir-faire ne suffit pas. Il perd beaucoup de sa force sans le faire-savoir. **Le travail de conviction est essentiel pour nourrir notre marque auprès des leaders d'opinion, responsables politiques, économiques, sociaux, médiatiques...**

À ceux qui pensent que la communication n'est pas essentielle par rapport au travail concret au service de nos clients, je réponds qu'il ne faut pas opposer l'un à l'autre. Ils sont tous deux indissociables. Nous faisons tous ensemble un formidable travail de terrain : nous pouvons et nous devons en parler. À l'heure du boom des



Agnès Bricard

Photo © Jean-René Tancrède

réseaux sociaux, de Facebook à LinkedIn en passant par Twitter, à l'heure où Internet cannibalise voire marginalise la presse écrite, les Experts-Comptables doivent tenir compte de cette nouvelle donne en s'inscrivant dans cette dynamique en affichant leur présence sur les réseaux sociaux.

L'un des enjeux d'avenir de la profession reste son attractivité : séduire les jeunes, garder les meilleurs, les faire évoluer... **La mise en place au niveau national du coaching mémoire** répond à cet objectif d'attractivité. La mise en relation des memorialistes et des seniors de notre profession permet à la fois d'augmenter le nombre de diplômés Experts-Comptables et de créer de nouvelles passerelles entre les générations qui participent à la construction de l'histoire de notre profession. **La première édition, début 2013, d'un ouvrage dédié à l'histoire de notre profession** poursuit le même objectif. Cet ouvrage constitue une mémoire vivante de notre histoire nécessaire à la construction de notre avenir.

Les **records d'affluence aux Congrès de Marseille et de Paris** honorent la communication de toute notre profession, ils sont la démonstration de toute son énergie, de tout le sens qu'elle veut donner à son unité. Au delà du succès du thème retenu, « L'Expert-Comptable entrepreneur, une marque, une offre ! », le Congrès de Paris a également été marqué par l'ouverture de la Cité des compétences, un espace dédié aux collaborateurs afin de renforcer les savoir-faire dans nos cabinets par la formation, tant initiale que continue, qui sera le thème du prochain congrès de Dijon en 2013.

Nous devons rester audacieux et innovants en matière de communication comme nous l'avons été pour le développement de nos missions et de nos services.

Une profession ouverte, élargie et apaisée

Plusieurs actions ont été conduites pour fédérer et élargir notre profession :

- Les **Associations de gestion et de comptabilité (AGC)** font désormais partie intégrante de notre profession. Les difficultés liées au calcul et au recouvrement des contributions sont en voie d'être surmontées dans l'intérêt général et le contrôle de qualité se mettra progressivement en place en 2013.

- La **création de l'Union de la profession comptable et des organismes de gestion agréés (UNPCOGA)** nous a permis d'apaiser le climat de tension et d'installer une relation de confiance durable avec les Associations et Centres de gestion agréés.

- **Les actions conduites au sein de l'Association des femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs** depuis novembre 2010 et la **création de la Fédération Femmes Administrateurs** en juillet 2012 démontrent la capacité d'anticipation de notre profession, à l'heure où le Gouvernement vient de publier le décret instituant le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui animera le débat public sur les grandes orientations de la politique en faveur de la parité, facteur de croissance des entreprises.

- Le **projet de création d'une liste spéciale des diplômés d'expertise comptable salariés en entreprise** est toujours d'actualité. Des contacts ont été établis avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, dont le Medef, pour définir les bases d'un accord. En intégrant les diplômés d'expertise comptable en entreprise au sein de l'Ordre, nous aurons les moyens d'élargir la visibilité de notre profession en faveur de la protection de l'intérêt général, au cœur de ce territoire essentiel qu'est celui de la sécurité financière.

- La **mise en place d'une interprofessionnalité « fonctionnelle » avec les Avocats** sur des sujets essentiels (financement, intelligence économique, prévention des difficultés), nous permet aujourd'hui d'envisager l'avenir de nos relations avec la profession d'Avocat dans un climat serein et constructif.

- **À l'international, l'Ordre des Experts-Comptables participe à de nombreux travaux et réflexions à la fois dans le cadre de la normalisation comptable et de la coopération.** Il conduit une action en ce sens à la fois au sein des instances nationales (l'ANC, l'Autorité de Normalisation Comptable et le CNOCP, le Conseil de Normalisation des Comptes Publics) et internationales (l'IFAC, la FEE). L'Ordre des Experts-Comptables contribue ainsi à l'effort de promotion de notre culture comptable et financière aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Au-delà de son soutien actif à l'Académie des Sciences et Techniques Comptables, notre Institution a des accords privilégiés avec les ministères financiers, finances et budget, notamment avec l'opérateur d'assistance technique ADETEF.

L'ensemble de ces actions démontre toute la capacité de notre profession à se fédérer, à se mobiliser sur les grands sujets de société, comme l'interprofessionnalité et la parité, et à s'ouvrir aux autres professions.

Experts-Comptables / Commissaires aux comptes : des relations renforcées entre le CSOEC et la CNCC

À l'évidence, nous avons aussi **le devoir d'amplifier nos relations constructives avec la Compagnie nationale** afin que notre logique de marque se décline aussi bien en matière de commissariat aux comptes que d'expertise comptable.

En effet, nous avons la chance d'avoir, pour l'essentiel du métier, un seul diplôme, celui d'expert-Comptable, une seule marque, celle du chiffre, et d'assurer au service de l'économie des missions multiples, qui vont de l'audit légal pour les commissaires aux comptes au conseil pour les Experts-Comptables en passant par l'assistance en fiscalité, social, gestion et organisation.

C'est dans ce même esprit que nous avons créé de nouvelles passerelles pour mieux conjuguer notre présence et notre technique. C'était bien là l'objectif de notre représentation internationale commune, grâce à la DIPAC ; c'est désormais également un moyen d'amplification de nos connaissances techniques grâce à notre commission commune de doctrine comptable créée en 2012.

Une profession tournée vers les enjeux de l'économie : compétitivité, croissance et emploi.

À la source de toutes nos missions, les comptes annuels constituent un tremplin formidable pour développer nos activités de conseil tout en accompagnant les entreprises sur le chemin de la croissance. « Tout commence avec les comptes annuels ». En effet, les indicateurs générés par les comptes annuels sont la véritable « matière première » qui nous a permis d'ouvrir des chantiers nouveaux sur les terrains de l'innovation et de la compétitivité.

C'est ainsi que nous avons suivi la voie ouverte par René Ricol, alors commissaire général à l'Investissement, en mettant en place une panoplie d'outils de détection des entreprises à potentiel ainsi qu'un guide des dispositifs publics destinés à les renforcer. Dans ce cadre nous avons eu une collaboration étroite avec CDC Entreprises / FSI et OSEO, qui augure bien de notre collaboration avec le futur guichet unique des PME que sera la Banque Publique d'Investissements.

Plus en amont, en proposant des **autodiagnosics d'intelligence économique** pour inciter les entreprises à investir dans une veille stratégique et concurrentielle, nous nous positionnons comme **essentiels au renforcement de leur sécurité financière et à la préservation de leur patrimoine immatériel.** Depuis plus de dix ans, le Conseil Supérieur avec le portail « jedecclare » travaille à un programme important de dématérialisation, enjeu de compétitivité, afin de simplifier et de généraliser les téléprocédures au bénéfice des

entreprises. Un pas supplémentaire, très prometteur, a été franchi en février 2012 avec la signature d'un accord visant à rapprocher les deux portails, le GIP MDS avec Net-entreprises, et Jedecclare, au service de la simplification souhaitée par les entreprises.

Enfin, l'accompagnement par les Experts-Comptables de l'installation des entreprises étrangères en France a été facilité par l'accord conclu avec l'Association Française pour les Investissements Internationaux (AFII).

L'objectif de cet ensemble d'initiatives est de permettre aux Experts-Comptables de s'investir pleinement dans le nécessaire redéploiement économique de nos petites entreprises nationales vers le statut de PME puis d'ETI.

Croissance interne et croissance externe sont les deux leviers de ce redéploiement.

S'agissant de **la croissance interne**, elle suppose l'accès à des financements adaptés pour lesquels notre compétence en évaluation d'entreprises est un atout majeur. Le guide pratique Mission d'évaluation récemment publié par l'Ordre, en facilite la maîtrise.

S'agissant de **la croissance externe**, il faut savoir nous appuyer sur les compétences des autres acteurs de ce domaine - banques, établissements financiers, avocats, notaires - et plus particulièrement sur celles des professionnels libéraux spécialistes de la transmission d'entreprise. Après la convention de partenariat avec le CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires), l'Ordre travaille à un partenariat avec la CCIFTE, première association professionnelle nationale de conseillers en transmission d'entreprises.

Lors de notre dernier Congrès, je me suis également engagée devant Pierre Moscovici, Ministre de l'Économie et des Finances, sur la mise en œuvre d'un **accompagnement par les Experts-Comptables des nouveaux dispositifs institués en faveur de la compétitivité et de l'emploi** : crédit d'impôt en faveur des dépenses d'innovation des PME, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), Contrat de génération.

L'Ordre des Experts-Comptables doit rester étroitement associé aux actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour toujours être force de proposition dans les missions d'accompagnement que peut conduire notre profession.

Pour conclure, je souhaite que l'année 2013, avec des perspectives économiques qui s'annoncent délicates, soit aussi l'année de la mobilisation de notre profession pour la prévention des difficultés des entreprises.

Indiscutablement, nous avons plus que d'autres les connaissances, les repères et les méthodes pour analyser au plus juste les signes annonciateurs de ces difficultés.

Nous devons donc être résolument à la hauteur des attentes de nos entrepreneurs sur ce point, mais aussi être vigilants à ce que le mot prévention rime avec redressement et retour à la stabilité, puis à la croissance.

Nous en avons les moyens. **Faisons en sorte tous ensemble que 2013 soit une année utile pour la profession d'expert-comptable !**